

## CONSTRUIRE L'ÉCOLE TRANSPARENTE ?

### Les conséquences de « l'Espace Numérique de Travail » sur le métier des enseignants, les conditions d'apprentissage et les rapports pédagogiques

Par Philippe Danino, professeur de philosophie au Lycée Buffon et Christian Laval, professeur de sciences économiques et sociales au Lycée Buffon (Paris XV<sup>e</sup>)

---

L'annonce par Xavier Darcos, au printemps dernier, de la généralisation du « cahier de textes électronique » à tous les établissements, signale sans doute les prémices d'une de ces « réformes invisibles » susceptibles de conséquences majeures sur l'enseignement. Ces innovations, présentées comme anodines, nous paraissent après enquête pouvoir inaugurer une double transformation : celle du métier enseignant, dans son contenu comme dans ses conditions concrètes d'exercice, et celle du rapport pédagogique entre professeurs et élèves.

Il faut ici distinguer la nature des outils comme les types d'usages qu'on peut en faire. Nous ne visons pas, évidemment, les usages documentaires de l'Internet non plus que les multiples apports de l'ordinateur dans la conduite des cours<sup>1</sup>. Ce que nous entendons questionner est la mise en place de *certain*s outils et l'imposition de *certain*s usages qui risquent d'entraîner des modifications importantes dans l'enseignement et ce, sans aucune réflexion ni discussion préalables.

Ces innovations techniques enveloppent des finalités qu'il serait naïf et périlleux de prendre à la légère, *a fortiori* de méconnaître ou de nier. En effet, il s'agit pour le MEN<sup>2</sup> et pour les entreprises informatiques impliquées dans cet ambitieux projet, de « construire l'école numérique » par « briques »<sup>3</sup>. Parmi les premières « briques » de cette nouvelle école, on trouve précisément, tenant la première place, le « cahier de textes électronique » que X. Darcos voudrait rendre obligatoire en 2010 dans l'ensemble des établissements primaires et secondaires du territoire.

Nous présenterons d'abord les outils – tels qu'ils sont mis en place localement au Lycée Buffon (Paris XV<sup>e</sup>) –, ainsi qu'une analyse de la stratégie ministérielle dans laquelle s'inscrit leur installation. Puis nous nous attacherons à mettre en évidence les questions essentielles qui manquent d'être posées ; enfin, les problèmes que soulèvent ces nouveaux outils.

\*

\* \*

---

<sup>1</sup> Il est fréquent d'invoquer le « retard » de la France en matière d'usage des TICE (les Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation recouvrent les outils et produits numériques pouvant être utilisés dans le cadre de l'enseignement, qui permettent de produire, traiter, entreposer, échanger, classer, retrouver et lire des documents numériques à des fins d'enseignement et d'apprentissage). Encore faut-il savoir de quels outils on parle. Chaque pays fait des choix particuliers. La Grande-Bretagne a choisi la « voie pédagogique » par la généralisation des « Tableaux blancs interactifs » qui sont utilisés dans le primaire comme des manuels plus animés. La France semble s'orienter dans une direction « gestionnaire » qui vise d'abord à externaliser des systèmes de gestion numérique vers des sociétés privées. Cf. Alain Chaptal, « Tice : Rule Britania », Cap Digital, 2008, p. 13-14.

<sup>2</sup> Sigle, pour l'ensemble de cette étude, du Ministère de l'Éducation Nationale.

<sup>3</sup> On notera que dans son « Point de situation sur la réforme des lycées » présentée le 17 juillet 2008, Xavier Darcos, apparemment féru de maçonnerie, dit vouloir « concevoir différemment l'organisation des enseignements à partir de "briques" ou "modules" (...) ».

## A. OUTILS ET STRATEGIE

### *1. Que sont les outils de l'entreprise éditrice OMT ?*

Nous avons d'abord examiné la documentation publicitaire de l'entreprise éditrice de logiciels choisie par la direction du lycée Buffon : OMT, entreprise sise à Lyon et productrice de plates-formes de services informatiques dans le domaine de l'éducation<sup>4</sup>. Ces documents, distribués aux enseignants, comme ceux présents sur le site d'OMT montrent qu'il s'agit d'abord d'outils de management. Sont proposés aux chefs d'établissement des outils dans les domaines de la fabrication et de la gestion des emplois du temps, de la répartition des salles, de la gestion des conseils de classe et des réunions, de la gestion financière.

Mais d'autres services numériques proposés concernent plus directement la relation pédagogique et le métier enseignant : la gestion centrale et instantanée des absences et retards, le cahier de textes électronique et le carnet de notes en ligne. Ces outils, de « communication » plus que de « pilotage », invitent à utiliser Internet pour créer une nouvelle « réalité virtuelle » : « l'établissement transparent ». Il ne s'agit pas simplement de communiquer aux familles les informations générales sur la vie de l'établissement, les menus de la cantine ou les sorties scolaires prévues, mais de rendre accessibles des informations personnelles sur la scolarité des élèves et sur l'activité, au jour le jour, des enseignants dans les cours.

De ce point de vue, on peut dire que la mise en ligne sur Internet d'un certain nombre de données administratives et pédagogiques enregistrées sur les logiciels OMT, constitue une rupture. C'est en tout cas ainsi qu'OMT présente ses propres produits :

*« Avec VieScolaire.net, la plate-forme Intranet des utilisateurs des logiciels OMT, chaque établissement peut aujourd'hui offrir un véritable portail de services à sa communauté éducative. L'Internet devient le nouveau réseau informatique privé de l'établissement donnant aux parents et aux enseignants les moyens de s'informer, échanger, travailler et à l'équipe de direction de gérer plus efficacement. Un simple navigateur suffit depuis n'importe quel poste, n'importe où, n'importe quand ! » (...)*

*« Le formidable potentiel de l'Internet s'exprimait déjà dans la pédagogie. Il entre désormais dans la gestion quotidienne de l'établissement : transmission des notes aux parents, saisie des notes par les professeurs, suivi des absences, "Bureau Virtuel du Professeur"... L'Intranet-Extranet permet en toute sécurité et sans charge additionnelle d'accélérer la circulation de l'information entre l'établissement et son environnement. L'établissement est ainsi plus "transparent" avec moins d'effort tout en protégeant le travail et la vie des élèves et des professeurs »<sup>5</sup>.*

Pratiquement il s'agit, grâce à la connexion web au site *VieScolaire*, de faire en sorte que les différents « acteurs » et en particulier les parents, puissent (du domicile ou du lieu de travail) être informés en permanence et le plus rapidement possible de certaines données : absences et retards de leurs enfants, déroulement de la progression pédagogique du professeur, devoirs, contrôles à préparer. Il s'agit aussi de permettre aux élèves de trouver le soir sur le cahier de textes de la classe, les devoirs à faire, les sites à consulter pour cela, les conseils pédagogiques de leurs professeurs, et ceci, depuis l'ordinateur familial, ou mieux, depuis leur propre ordinateur portable.

Avec la publication sur Internet des données pédagogiques et des notes, la transformation ne concerne donc plus la seule gestion administrative (gain de temps, économie de papier, gestion des réunions), mais aussi, désormais, le rapport entre

<sup>4</sup> Ce n'est pas la seule entreprise du genre. La société Index éducation propose un ensemble de logiciels intitulé Pronote ; Statim progiciels propose « l'école directe ».

<sup>5</sup> <http://www.omt.fr/omt/page.asp?page=produits>.

l'établissement et son « environnement » selon une nouvelle conception commandée par les principes de la « transparence » et, progressivement, de « l'interactivité ».

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la saisie informatique des notes ou du cahier de textes n'est pas qu'un simple changement de support (passage du papier à la numérisation) : elle implique une transformation des *relations* entre les professeurs, les élèves, les parents, les autorités hiérarchiques, relations désormais commandées par une exigence de visibilité maximale de ce qui se passe en classe, grâce à la connexion effective de tous à un même site ; et ce site devient en réalité un espace scolaire virtuel géré par une société privée dont le développement répond à des logiques technico-commerciales. C'est ce nouvel espace scolaire privé/public, véritable double virtuel de l'établissement réel, qui constitue « l'établissement numérique », objectif des sociétés spécialisées et du MEN.

On le voit, ces innovations pourraient avoir des conséquences qu'on se doit d'examiner avant d'accepter sans réflexion ce qui est proposé à la « communauté scolaire » comme un « développement » inéluctable.

## ***2. OMT : Une conception technicienne de la relation d'éducation et d'enseignement***

La société OMT se présente elle-même et vante ses produits sur la page d'accueil de son site<sup>6</sup>. De nature certes « marketing », le propos n'en suscite pas moins l'étonnement, quand ce n'est pas un agacement certain, du fait qu'on ose désormais prendre les personnels de direction, les enseignants et les parents, pour des « gogos » prêts à croire ce qu'il faut bien appeler des « boniments » commerciaux. Plus grave peut-être, la relation entre éducateurs et enfants, entre professeurs et élèves, est donnée pour une question purement instrumentale. La technique est présentée comme une sorte de remède universel aux problèmes de l'éducation et de l'enseignement.

1. La page du site a pour titre : « *Résoudre les problèmes de toujours avec les outils d'aujourd'hui* ». Ce slogan résume assez bien l'esprit de la promotion publicitaire fournie aux enseignants et aux personnels de direction : la résolution des problèmes séculaires de l'éducation n'attendait que les TICE fournis par OMT. De plus, dans les quelques lignes censées expliciter ce programme, aucune mention n'est faite d'aucune espèce de problème !

2. OMT se propose d'« *optimiser la relation élève-professeur "hors la classe"* ». L'usage du jargon managérial de l'optimisation révèle sans doute l'idée que se font les informaticiens d'OMT de la relation pédagogique entre un professeur et ses élèves. « Optimiser », d'après le dictionnaire Robert, signifie « donner (à une machine, une entreprise, une production) les meilleures conditions de fonctionnement, de rendement ». Il va sans dire que les enseignants conscients et dignes de leur mission n'ont rien à faire d'une technologie qui considère une relation humaine comme un dispositif mécanique ou une unité de production.

3. On peut lire, dans la présentation de VieScolaire.net<sup>7</sup> que ce logiciel offre l'opportunité « *d'ouvrir plus largement l'établissement* » vers :

– « *Les parents qui peuvent ainsi suivre la scolarité de leur enfant en s'affranchissant de la contrainte de temps qu'impose la vie professionnelle et sans pour autant entrer plus souvent à l'intérieur de l'établissement* ». Suivre la scolarité par Internet ? Les TICE sont présentées comme des remèdes au problème réel de la disponibilité des parents vis-à-vis de leurs enfants. Comme si la technique allait pallier d'elle-même les éventuelles carences éducatives des parents du fait de contraintes professionnelles trop lourdes, de séparations du couple ou d'autres causes encore. Il y a là une conception du rapport éducatif particulièrement contestable en ce qu'elle risque de court-circuiter, pour « gagner du temps », la parole des

<sup>6</sup> <http://www.omt.fr/omt/page.asp?page=societe>.

<sup>7</sup> <http://www.omt.fr/omt/page.asp?page=vsn>.

enfants comme des professeurs, pour ne plus se fier qu'à des données enregistrées et diffusées sur Internet.

– « *Les élèves qui, au vu des premières installations, sont friands d'information sur leur parcours scolaire par Internet* ». OMT – qui ne dit rien de ces élèves-cobayes et qui pense innover en la matière – semble ignorer que l'information par l'Internet est vaine sans le minimum d'outils critiques qui permettent d'en discerner la valeur et les limites.

– « *Les professeurs ont là le bureau individuel qui leur permet de travailler dans le même confort de travail qu'un cadre dans une entreprise* ». Indiscutable modèle, péremptoirement posé, du cadre d'entreprise. OMT en oublie que l'essentiel du métier de professeur, fut-il peu confortable, ne se fait pas dans un « bureau » mais dans une classe.

– « *Toute personne autorisée comme par exemple un Inspecteur d'Académie accédant spécifiquement à l'emploi du temps d'un professeur dont il prépare l'inspection* ». Si on laisse de côté la confusion entre Inspecteur d'Académie et Inspecteur Pédagogique Régional, qui témoigne d'une faible connaissance de l'institution scolaire, on se demandera si OMT ne sous-estime pas ici « l'optimisation » qui peut être faite en matière de contrôle hiérarchique, de la mise en ligne par le professeur des documents, exercices, cours, évaluations qui composent son « bureau virtuel ».

4. Promesse est faite d'« *un absentéisme bien maîtrisé* » : selon toute apparence, maîtriser la gestion de l'absentéisme est ici confondu avec maîtriser l'absentéisme lui-même, qui relève de multiples paramètres<sup>8</sup>. On laisse croire ici qu'un bon logiciel de la société OMT est la solution à un retour des élèves dans les salles de classe.

5. Promesse, encore, est faite d'un « *emploi du temps réalisé dans la certitude [sic] de satisfaire les besoins des élèves et des professeurs* ». L'idée de rentrées désormais débarrassées de toute inquiétude peut certes rassurer les personnels de direction et les enseignants ; mais faire croire que la technique seule suffirait à « satisfaire », sur ce point, tous les besoins, c'est là un propos purement publicitaire qui n'engage que ceux qui sont payés pour le tenir.

6. Les enseignants auront à disposition « *des bulletins de notes à portée de souris* ». Il est vrai que disposer de bulletins de notes seulement à portée de crayon était un grave handicap qu'il fallait résoudre au plus vite.

7. Des logiciels permettent « *des conseils de classe planifiés à la minute et accueillant un maximum de participants* ». On peut légitimement penser que les conseils de classe, qui ont pour rôle de se pencher sur la scolarité en cours de chaque élève d'une classe, échappent et doivent échapper à une planification « à la minute ». En outre, OMT, de toute évidence, confond l'institution du conseil de classe avec un jeu de loto qui attire un « maximum de participants » lors des jours de cagnotte exceptionnelle.

### **3. Qu'est-ce que « l'Espace Numérique de Travail » (ENT) ?**

Les services « cahier de textes électronique » et « carnet de notes » sont, comme nous l'avons noté plus haut, conçus comme les premières « briques » de « l'établissement numérique », appelé aussi « bureau virtuel du professeur ». Cette mutation vers l'établissement numérique devrait, selon X. Darcos, se dérouler selon un programme s'échelonnant entre 2008 et 2014. La première « brique », le « cahier de textes électronique », sera rendue obligatoire en 2010. Le « carnet de notes électronique » le deviendra également ainsi que d'autres fonctionnalités, comme la messagerie électronique reliant professeurs,

<sup>8</sup> Le traitement des absences est au croisement de la gestion des élèves et de la communication aux familles. Voici ce que dit OMT sur Viescolaire.com à propos du logiciel appelé du nom curieux de « Molière Réseau Plus » : « Dans les établissements câblés d'origine ou après restructuration, c'est l'arme absolue [sic] : saisie directe des absences par les professeurs depuis la salle de classe en toute rapidité et sécurité. »

élèves, parents, direction, ou encore la publication des cours et la correction des exercices en ligne.

Comment définir l'ENT ? En s'appuyant sur le rapport de la mission e-Educ « *Pour le développement numérique à l'école* » (remis à X. Darcos le 23 mai 2008) ainsi que sur un certain nombre d'articles et d'études parus sur le sujet, on peut donner de l'ENT la description suivante : parfois appelé « bureau virtuel du professeur » lorsqu'il s'agit des enseignants, ou « cartable électronique ou numérique » lorsqu'il s'agit des élèves, cet espace est une plateforme d'échanges censée rassembler tous les membres de la communauté éducative d'un établissement scolaire et leurs interlocuteurs ou supérieurs administratifs au sein des académies et des collectivités locales. L'ENT se présente comme un site web sur lequel l'ensemble des personnels de l'établissement, les parents et les élèves peuvent trouver les informations concernant les activités pédagogiques des professeurs, des données sur les élèves et des moyens de communiquer avec les enseignants, en particulier depuis le domicile. Il est présenté comme d'un usage simple depuis un micro-ordinateur muni d'une connexion à l'Internet. Il suffit d'aller sur une page web spécifique, grâce à un nom et un mot de passe (« identifiants ») remis par le service administratif à toute personne autorisée. C'est en quelque sorte « l'école à domicile » (comme il y a le « travail à domicile »). Certains spécialistes expliquent ainsi que l'ENT « est le prolongement numérique de l'établissement, accessible 7 jours sur 7 »<sup>9</sup>. Ce serait l'école en continu, avec des professeurs, des élèves et des parents idéalement connectés en permanence.

L'ENT a en réalité une double nature. C'est à la fois un outil de *gestion* pour la direction, l'administration, l'enseignant et l'élève, et un outil de *communication*, en particulier des données déposées sur le « bureau virtuel » du professeur et dans le « cartable numérique » de l'élève. En d'autres termes, ce que le professeur « stocke » sur son bureau personnel (cours, notes, appréciations des élèves et des classes, cahier de textes, tableaux statistiques sur les progressions, etc.) peut se retrouver sur l'écran des élèves et des parents. Et ce que l'élève « stocke » dans son cartable (prises de notes, exercices, mais aussi données personnelles, retards, absences, évaluations) se retrouve aussi sur l'écran du professeur et des services administratifs. La gestion du travail se confond alors avec la communication des données et l'école est ainsi mise en réseau. Elle devient *réseau*.

Tout l'intérêt de l'ENT est là : que les outils informatiques de bureau qui sont attachés à un seul ordinateur (agendas, carnets d'adresse, de notes, fichiers de cours, signets de sites, etc.) soient mis en communication et intégrés dans un dispositif disponible indépendamment des ordinateurs utilisés et obéissant à des règles communes et impératives. À partir d'un « socle numérique » (système de connexion général), les « briques » des diverses fonctionnalités viendront s'assembler les unes après les autres selon un « développement » que l'on espère irrésistible et indiscutable. L'une des « briques » les plus simples est celle qui permet à l'administration de diffuser à l'ensemble des enseignants des informations, des documents, etc. À terme, avec la numérisation des manuels, des exercices, des cours et des devoirs, l'assemblage de toutes les briques devrait déboucher (pour autant que cela soit possible) sur « l'école zéro papier », selon une expression chère aux experts du MEN.

A suivre les partisans de « l'école numérique », on pourrait croire qu'elle n'est plus l'école hiérarchisée, bureaucratique, cloisonnée et sanctuarisée, mais qu'elle est l'école devenue réticulaire, horizontalisée, ouverte et transparente, et ceci grâce aux seules techniques d'information et de communication. Ce projet « révolutionnaire », qui pourrait presque laisser penser que le MEN et les entreprises de produits informatiques se sont convertis aux utopies d'un Ivan Illich<sup>10</sup>, mérite un examen attentif.

<sup>9</sup> Voir par exemple : <http://datice.ac-creteil.fr/spip.php?rubrique14>.

<sup>10</sup> Dans *Une société sans école* (1970), Ivan Illich avait imaginé une société « déscolarisée » dans laquelle chacun pourrait communiquer librement aux autres ce qu'il sait ou ce qu'il pense à travers un réseau complètement ouvert. Le projet de l'école numérisée, comme on va le voir, utilise le réseau d'une manière bien différente.

#### 4. La construction par « briques » de l'école numérique

L'apparition de l'ENT n'est pas soudaine. Elle fait l'objet d'une stratégie élaborée depuis le début des années 2000 par les administrateurs, les ingénieurs et les opérateurs économiques. Cette stratégie est restée jusqu'à présent peu connue en dehors de sphères de spécialistes. En tout cas, elle n'a été soumise ni à la réflexion des professionnels de l'enseignement ni à celle des parents. Les TICE ne riment pas toujours avec « transparence »<sup>11</sup>.

Le projet est passé en quelques années du stade expérimental et prospectif au stade de la mise en œuvre stratégique. Une étape importante a été franchie en 2003 avec la mise en place du « SDET » (Schéma directeur des espaces numériques de travail). Ce dernier dessine une stratégie centralisée dans ses principes, ses objectifs et ses critères techniques, mais organisée à l'échelle locale par les académies et les collectivités, et mise en œuvre dans les établissements selon les normes fixées à partir de « projets d'établissement ».

Comme on l'a mentionné plus haut, X. Darcos a confié en janvier 2008 une mission officielle à Jean Mounet, afin d'étudier les conditions de réalisation rapide de construction de l'ENT<sup>12</sup>. Ce dernier a remis son rapport le 23 mai 2008 selon les consignes de la lettre de mission, et X. Darcos de définir alors un certain nombre de priorités<sup>13</sup>.

Ce rapport offre un intérêt majeur. D'abord par les conditions de son élaboration : ce sont les intérêts économiques des sociétés qui fixent les objectifs, les rythmes, la méthode et les formes du développement de l'informatisation de l'école – jusqu'aux conseils en stratégies de « communication » pour imposer l'ENT à tous les acteurs. Ensuite parce que la dimension proprement éducative de la transmission des connaissances est absente d'une stratégie qui reste essentiellement technicienne et économique (p. 9).

Cette stratégie est un exemple assez typique de l'externalisation vers le secteur privé de fonctions et d'activités qui, jusque-là, relevaient intégralement du service public. Ce dernier devient *de facto* dépendant d'un développement à la fois technique et marchand des outils qui vont déterminer son propre fonctionnement et son évolution. L'espace de l'école devient privatisé : les sites sur lesquels sont enregistrés et accessibles les données de la scolarité des élèves et du travail des enseignants relèvent désormais du *droit privé* et non plus du *droit public*. Que les objectifs et la méthodologie d'implantation de cette technologie tels qu'ils sont définis dans le rapport de la mission E-educ « *Pour le développement du numérique à l'école* » aient été confiés à Jean Mounet, le dirigeant des sociétés du secteur, suffit à indiquer qui désormais *a la main*, et dans quelle logique de privatisation de l'espace virtuel de l'école nous sommes de fait engagés.

<sup>11</sup> On pourra se reporter aux Dossiers de l'ingénierie éducative, « Les nouveaux espaces numériques d'éducation », CNDP, n° 46, mars 2004 (consultable sur le site du CNDP).

<sup>12</sup> La décision d'imposer la généralisation du cahier de texte électronique s'appuie sur le rapport de la mission E-educ « *Pour le développement du numérique à l'école* », confiée par X. Darcos à Jean Mounet, président de Syntec-informatique. Syntec-informatique est le nom de la chambre de commerce et d'industrie des sociétés de services en ingénierie informatique (SSII), dont le but est de « défendre les intérêts des entreprises du secteur ». On peut donc s'interroger sur la « neutralité » d'un rapport rédigé par le représentant d'entreprises qui ont un intérêt très direct au développement de « l'école numérique » et à la mise en place d'un « partenariat public/privé » sur le long terme, mobilisant des fonds publics considérables. Le rapport est consultable en ligne : [http://media.education.gouv.fr/file/2008/24/5/Pour\\_le\\_developpement\\_du\\_numerique\\_a\\_l\\_ecole\\_27245.pdf](http://media.education.gouv.fr/file/2008/24/5/Pour_le_developpement_du_numerique_a_l_ecole_27245.pdf)

<sup>13</sup> 1) Un "volet numérique" dans les projets d'école et les projets d'établissement. 2) Dans tous les établissements scolaires, un cahier de texte électronique obligatoire en 2010. 3) Une plate-forme d'identification et de présentation des ressources, des usages et des bonnes pratiques. 4) Un observatoire national des technologies de l'information et de la communication. 5) La formation aux TIC et projets numériques des personnels d'encadrement et de direction.

## **B. L'« ESPACE NUMÉRIQUE » :** **UN ESPACE BIEN MOINS TRANSPARENT QU'IL N'Y PARAÎT**

Les entreprises éditrices de logiciels, comme le MEN, vantent les avantages de l'ENT selon une *démarche marketing* que l'on pourrait résumer par la formule : « tout sera mieux dans le meilleur des mondes de la communication intégrale et instantanée ». Voilà qui n'est guère étonnant. Peu étonnant serait encore de trouver du côté des lieux de réflexion pédagogique ou des syndicats, des analyses plus objectives et moins liées à la logique technico-commerciale. Pourtant, dès qu'il s'agit des outils informatiques et d'Internet, esprit critique et questionnement semblent gravement faire défaut, comme si tout allait de soi.

Or, c'est loin d'être le cas, et l'on aurait bien tort de prendre cette mise en place de l'ENT avec la naïveté que produirait la seule considération de la nouveauté, de la performance et de quelques slogans publicitaires. Cette mise en place, nous l'avons dit, s'opère sans évaluation ni discussion, d'autant que le rapport sur l'« *e-education* » rédigé par les entreprises du secteur affirme sans scrupule : les différents niveaux administratifs doivent trouver les moyens de « pallier les risques d'opposition » ! Paradoxe d'un règne de l'opacité et de la discrétion dans l'univers de la parfaite « transparence » ? L'« Espace Numérique » n'en est pas moins, d'emblée, un espace de questions bien légitimes.

### ***1. Efficacité économique ?***

La mise en place de l'ENT s'impose, dit-on, du fait d'une logique économique imparable. L'argumentation est double : la main d'œuvre future aura à se servir des TICE, facteur de compétitivité ; il faut donner des débouchés aux fabricants français de logiciels.

Sur le premier point, on signalera que près de 93% des jeunes sont connectés chaque jour à Internet et qu'ils n'ont pas attendu l'école pour explorer les possibilités de leur ordinateur et du web. On rappellera également que, du strict point de vue économique, le fameux « paradoxe de Solow » (1987), du nom d'un prix Nobel américain, montrait que l'informatique est partout... sauf dans les statistiques de productivité. En d'autres termes, les TICE n'ont pas nécessairement pour les économistes autant d'effet sur la croissance qu'on le croit. Quant au second argument, source de déboires très coûteux pour la collectivité, il convient de le prendre avec précaution : le plan « informatique pour tous » lancé en 1984 par Laurent Fabius s'est terminé dans un fiasco retentissant.

### ***2. Efficacité pédagogique ?***

Les effets des usages des TICE en matière de pédagogie sont loin d'être uniquement positifs, ce qu'attestent de nombreuses enquêtes et études d'organismes pourtant très favorables à leur diffusion. Avant de se lancer aveuglément et naïvement dans cette « révolution technologique », il serait bon de tirer les enseignements des pays supposés « en avance »<sup>14</sup>. Depuis la fin des années 1990, pour ne retenir qu'un exemple, un grand débat a traversé l'opinion publique américaine sur les apports effectifs de l'usage des TICE dans les apprentissages<sup>15</sup>. S'il y a un réel retard en France, il serait plutôt aujourd'hui du côté du questionnement.

<sup>14</sup> Rapport de la mission E-educ « *Pour le développement du numérique à l'école* », p. 15. Cette problématique du « retard » est en réalité le seul argument décisif avancé. Puisque d'autres sont « devant nous », il faudrait les rejoindre au plus vite, sans égard pour les coûts et les effets. Cet argument du « retard » tel qu'il a été appliqué à la finance mériterait réflexion et devrait, aujourd'hui, susciter un peu de prudence.

<sup>15</sup> L'article majeur de ce débat est celui de Todd Oppenheimer, dont le titre est un parfait résumé de son contenu : « Computer Delusion : There Is No Good Evidence That Most Uses of Computers Significantly

Le rapport de la mission e.Educ lui-même a l'honnêteté de rappeler ce que tous les spécialistes de la question savent bien. D'une part, « *malgré l'importance de ce sujet, il y a finalement peu de statistiques montrant les impacts de programmes d'éducation orientés vers la maîtrise de l'information à un niveau national ou international* » (p. 11). D'autre part, sont rappelées les conclusions de l'OCDE : tant les « *effets négatifs (...) d'une utilisation intensive des TIC sur les capacités cognitives et langagières des élèves* », que les « *résultats indécis, voire contradictoires* » (p. 13) de leur impact. Le rapport note ainsi : « *les meilleures performances aussi bien en mathématiques qu'en lecture s'observent généralement chez les élèves qui ont un degré moyen d'utilisation des ordinateurs. Cette dernière constatation laisse penser qu'une utilisation excessive des ordinateurs pourrait avoir un impact négatif sur les performances scolaires* » (p. 13-14).

Mais ces rappels des travaux de l'OCDE ne modifient aucunement la logique du rapport. Ce dernier préconise en effet d'aller plus vite et plus loin dans la numérisation de la pédagogie scolaire pour « rattraper le retard » en matière de « modernisation du système éducatif français », afin « *d'accroître ses performances et sa capacité à apporter des instruments de réussite à tous les élèves* » (p. 15). Contradiction ? On est en droit de se demander si la raison ultime de la mobilisation « d'importants investissements, tant humains que financiers » (p. 46) en faveur de ce projet numérique « global » (p. 10) relève vraiment de la transmission des connaissances. Il est assez significatif que le représentant des entreprises du secteur qui signe le rapport officiel sur l'e-éducation, après avoir signalé le manque de certitudes, ne se demande pas sérieusement si la transmission des connaissances sera ou non facilitée par l'école numérique. Cela aurait supposé la consultation, l'expérimentation, la délibération des professionnels de l'éducation, et aurait constitué, aux yeux des professeurs, des parents et des élèves, un argument décisif.

### **3. Une transformation quantitative et qualitative du travail enseignant ?**

Mettre en ligne sa moyenne trimestrielle et publier son déroulement de cours ne paraît pas accroître de beaucoup la charge de travail. Mais la logique « interactive » de l'ENT imposera, outre la saisie des notes, celle des absences (« Saisie de l'élève absent par simple clic dans une case à cocher ») et, pour le nouveau cahier de textes électronique, celle des données du cours, la numérisation des documents étudiés en classe, des sujets des devoirs et des exercices. Mais il faut encore envisager la finalité du projet de l'école « transparente » : répondre par courrier électronique aux demandes de conseil et d'aide des élèves sur les devoirs à faire, à celles des parents ou des professeurs particuliers sur les cours ou les devoirs, mettre en ligne les corrections, etc. La disponibilité pourra encore s'étendre puisque ce cahier de textes pourra poursuivre l'enseignant jusqu'à son domicile. Certes l'enseignant travaille déjà beaucoup chez lui. Mais son travail est principalement de nature pédagogique alors qu'il devra là, très certainement, donner suite aux divers besoins et demandes tant des élèves que des parents et de l'administration.

D'où une première question : le temps de travail requis pour toutes ces tâches a-t-il fait l'objet d'une quelconque comptabilité ? Seconde question : comment un professeur va-t-il s'y prendre, devant 35 élèves, pour « tenir sa classe » et en même temps faire l'appel, remplir son cahier de textes et reporter ses notes sur ordinateur ? Voici comment OMT décrit par exemple la saisie des absences et des retards sur Internet pendant la classe :

- « – Saisie de l'élève absent par simple clic dans une case à cocher,
- Saisie facultative du retard et de sa durée (paramétrable) en un seul clic,



- Ergonomie simple et intuitive de l'application : un seul écran - pas de formation,
- L'enseignant accède directement à sa classe pour l'heure entamée,
- Possibilité de saisie hors emploi du temps en cours, hors service en cas de remplacement de professeur avec contrôle par le CPE,
- L'enseignant est informé en temps réel de chaque erreur de saisie,
- Cours d'éducation physique : saisie déportée depuis tout poste réseau connecté,
- Cas d'urgence : possibilité de saisir en dehors de l'établissement,
- Sécurité d'accès par identifiant/mot de passe individuel aux normes ENT,
- Le poste de saisie sert aussi au professeur pour la consultation et la saisie des notes,
- Le poste de saisie est partagé avec les applications pédagogiques. »<sup>16</sup>

Du point de vue pratique, il n'est pas certain que ces multiples manipulations, même à supposer l'absence de tout dysfonctionnement technique des ordinateurs, du serveur et du site, soient parfaitement compatibles avec l'exercice réel de la tenue d'une classe, qui n'a pas grand-chose à voir, faut-il le rappeler, avec le « confort d'un bureau de cadre en entreprise ».

#### **4. Qui paiera l'école numérique : l'administration ? les enseignants ? les parents ?**

Les questions matérielles et financières ne sont pas plus posées. Les logiciels sont supposés ne réclamer aucune formation pour les utilisateurs, et le matériel informatique ne pose de problème ni en matière d'équipement ni en matière d'entretien. Que signifie ce silence sur les coûts et sur le temps d'entretien ?<sup>17</sup> Le projet de l'ENT provient d'une offre technologique portée par les entreprises de produits multimédia qui ont investi le marché prometteur de l'éducation. Ce projet global a un coût pour l'Éducation Nationale. Quel est-il et sur quelle durée ? Qui, en outre, supportera le coût réel de l'école numérique ? Les bulletins de notes et cahiers de textes papiers étaient fournis par l'administration à titre de matériel professionnel. Les enseignants devront-ils désormais supporter de leurs propres et seuls deniers l'intégralité des usages professionnels de l'informatique pour accomplir leur profession (équipements informatiques, maintenances, logiciels, abonnements et connexions au serveur) ? Le Ministère ne compte-t-il pas un peu vite bénéficier gratuitement de la « bonne volonté » et du porte-monnaie des enseignants ?<sup>18</sup>

Il s'agit en réalité d'un transfert de charges sur les personnes privées, qui rend non pertinente la comparaison avec les cadres – que leur entreprise, à notre connaissance, dote de matériel sur leur lieu de travail. C'est donc tout un nouveau financement qu'il faut prévoir<sup>19</sup> : équipement et connexion du domicile de l'enseignant, mais aussi quote-part de la valeur locative de l'espace privé utilisé, part d'électricité consommée, etc. Quant aux salles de classe et aux espaces réservés aux professeurs (salles des professeurs et annexes), il faudra naturellement les équiper avant de pouvoir compter sur les équipements personnels des enseignants.

Constatons que rien n'est dit de toutes ces questions et qu'aucune discussion n'est encore ouverte sur la nouvelle économie et la répartition des charges induites par l'ENT.

#### **5. Et l'égalité des familles devant l'informatique et l'Internet ?**

<sup>16</sup> <http://www.omt.fr/omt/page.asp?page=vsnappel>.

<sup>17</sup> On prend souvent la Grande-Bretagne pour le « bon élève » en matière de TICE à l'école. Les enseignants du secondaire ont été dotés, pour un grand nombre d'entre eux, d'ordinateurs portables par leur administration. Les moyens mis en œuvre depuis 1998 ont été considérables, de l'ordre de 5 milliards de livres en 10 ans, aussi bien pour le matériel que pour la formation des enseignants (cf. A. Chaptal, *op. cit.*, p. 6).

<sup>18</sup> On rappellera ici qu'un certain nombre de professions ont bénéficié et bénéficient d'une aide financière à la modernisation informatique (PME, exploitants agricoles, médecins, etc.).

<sup>19</sup> Sauf, bien entendu, modification des horaires de présence dans les établissements.

L'ENT présuppose encore un financement de l'équipement informatique par les familles. Mais que se passera-t-il pour les 35 % d'entre elles non équipées ?

On fait comme si toutes les familles disposaient d'ordinateurs et d'Internet. Cette fiction est la condition de « l'école numérique », mais elle est encore loin d'être réalisée. De là le risque de faire de la « fracture numérique » un facteur d'inégalités scolaires supplémentaires. L'idéalisation de « l'école zéro papier », en particulier dans le contact avec les familles, semble nier la réalité des inégalités actuelles. Le dernier rapport du Credoc est éclairant sur ce point<sup>20</sup>. La possession et l'usage de l'ordinateur personnel sont fonction du diplôme du revenu et de l'âge. Si « 33% des non-diplômés sont équipés d'un ordinateur, la proportion est presque trois fois plus élevée chez les diplômés de l'enseignement supérieur (91%). Les cadres supérieurs (93%) et les membres des professions intermédiaires (89%) ont un accès très large à un ordinateur à domicile ». Quant au « multi-équipement », qui traduit en particulier le fait que les jeunes ont leur propre ordinateur, les inégalités sont encore plus fortes. Le taux de multi-équipement varie fortement selon les groupes sociaux. Il culmine à 45% dans les foyers les plus aisés, atteint 40% chez les cadres supérieurs et 38% chez les étudiants.

On vante les mérites de l'école numérique en soutenant que les parents seront informés en « temps réel » de l'absence ou du retard de leurs enfants à l'école. Encore faut-il savoir que l'usage d'un ordinateur dans la profession est très inégale : 79% des cadres supérieurs disent disposer d'un ordinateur au travail. C'est deux fois plus que les employés (38%) ou que les travailleurs indépendants (39%). Les ouvriers ne sont que 15% à bénéficier d'un tel accès.

L'absence totale d'accès à l'ordinateur à domicile et sur le lieu de travail concerne les deux tiers des non-diplômés et 55% des personnes vivant dans un ménage disposant de moins de 900 € par mois. Pour tous ces groupes exclus de l'univers informatique, la situation n'a pas du tout évolué en un an. Comment ne pas s'y intéresser si c'est là, de surcroît, toute une partie de la population en laquelle se concentrent de très nombreuses difficultés scolaires ?

Quant à l'usage d'Internet, si le principal facteur d'écart est l'âge (on recense 98% d'internautes chez les 12-17 ans, seulement 12% des « 70 ans et plus »), le diplôme est également un facteur déterminant de différences très sensibles : moins d'un quart des non-diplômés sont des internautes, alors que c'est le cas de 9 diplômés du supérieur sur 10. Et la corrélation avec le montant des revenus est forte : plus les revenus du foyer sont élevés, plus on a de chances de se connecter. On passe ainsi de 38% d'internautes parmi ceux qui perçoivent moins de 900 € par mois (taux en baisse de 4 points par rapport à l'an dernier) à 89% chez les titulaires de revenus supérieurs à 3.100 € (+ 2 points en un an). Loin de se réduire, *les écarts se sont creusés en un an*, et les effets de la crise économique et sociale risquent d'accentuer ces inégalités.

Alors l'« école numérique » est-elle pour tous ou seulement pour ceux qui peuvent s'offrir ordinateur et connexion ? La question n'est pas une seule fois posée dans toute la littérature consacrée au sujet. Comme si l'objectif politique de la démocratisation de l'école devait s'effacer devant l'urgence économique de sa « numérisation ».

---

<sup>20</sup> Régis Bigot et Patricia Croutte, *La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française* (2008), rapport réalisé à la demande du Conseil Général des Technologies de l'Information (Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi) et de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes, novembre 2008.

## C. UN « ESPACE » BIEN PLUS PROBLÉMATIQUE QU'IL N'Y PARAÎT

Il est visible, à ces questions, que l'ENT pose des problèmes très sérieux, aux enjeux non moins cruciaux pour tous les acteurs de l'éducation, d'autant, peut-être, que ces problèmes se trouvent systématiquement éludés par un volontarisme politique.

### *1. L'espace, le temps et la « matière » : une redéfinition de l'enseignement et du métier d'enseignant*

Parce qu'elle dépasse le simple périmètre de l'école elle-même et qu'elle contraint à une disponibilité permanente, l'école réticulaire investit problématiquement non seulement les temps privés, mais encore les espaces privés. Dans un certain nombre de documents, l'ENT paraît avoir pour intérêt principal de rendre le professeur constamment disponible, ouvert aux demandes 24 heures sur 24, 7 jours sur 7<sup>21</sup> – des demandes d'ailleurs beaucoup moins coûteuses en temps et en déplacement. On peut lire, par exemple, dans la documentation des fournisseurs informatiques, que l'avantage de l'ENT est précisément de maintenir le contact entre enseignant, élèves, collègues et direction pendant les stages, les congés de maternité et les congés maladie. En plus de l'accroissement des tâches de saisies en tous genres, de la maintenance matérielle régulièrement nécessaire, c'est aussi par là que l'espace numérique redéfinit un temps de travail des enseignants idéalement élastique.

Quelles sont les conséquences, sinon d'abolir toute distance et toute médiation entre l'enseignant et les autres « acteurs » de l'établissement, et d'effacer ainsi toute frontière entre le domaine professionnel et le domaine privé ? *L'école virtuelle, c'est une école géographiquement et temporellement illimitée* ; le débordement du professionnel est tel qu'il brouille toute limite entre lieu de travail et espace privé (le « chez soi »), entre temps de travail et temps propre (hors du service devant élèves). Certes l'enseignant, par définition, travaille chez lui. Mais c'est en général à son travail pédagogique, ses recherches, ses mises au point de cours et d'exercices, fort peu aux tâches administratives ou d'échanges.

À lire les écrits sur l'ENT, aucun garde-fou n'est prévu. La question ne semble même pas se poser. On vante l'augmentation des interactions et des communications en dehors de la classe, mais on néglige totalement *le temps réel de travail effectif* que cela pourrait induire pour les enseignants. N'est-ce pas là la voie qui permettra de faire travailler plus les enseignants, en contournant la définition de leurs charges en termes d'heures de service ? On le sait, il s'agit là d'un rêve caressé par de nombreux « réformateurs » qui n'ont jamais supporté que le métier d'enseignant ne soit pas autant « rationalisé » et contrôlé que dans l'industrie.

Avec l'ENT, l'affirmation de X. Darcos selon laquelle sont requises « d'autres manières d'organiser le travail au lycée (...) pour que le lycée ne soit pas seulement une machine à distribuer des cours »<sup>22</sup>, prend un relief singulier. Si l'ENT vise à ce que de plus en plus de tâches de nature de plus en plus pédagogique s'effectuent par ordinateur, s'il est configuré de telle sorte à renvoyer l'élève, comme annoncé, à différents sites et si, comme nous l'avons dit plus haut, il est en quelque sorte « l'école à domicile » mettant en relation professeurs, élèves et parents idéalement connectés en permanence, alors c'est proprement une sorte de « dématérialisation » utopique de l'enseignement qui est visée<sup>23</sup>. Car pointent ici non

<sup>21</sup> Cf. [www.prisme.ac-nancy-metz.fr/prisme-lorraine.net/mod\\_empl/mde\\_parent.pdf](http://www.prisme.ac-nancy-metz.fr/prisme-lorraine.net/mod_empl/mde_parent.pdf), ou encore : [www.valoffre.caissedesdepots.fr/IMG/pdf/e-Education\\_janvier\\_2008.pdf](http://www.valoffre.caissedesdepots.fr/IMG/pdf/e-Education_janvier_2008.pdf)

<sup>22</sup> À l'agence A.E.F, 21 avril 2008.

seulement l'image d'une école sans limites ni objets matériels (sans murs et sans toit, sans cahiers et sans cartables), mais encore une véritable négation du rôle du *corps* dans la relation pédagogique (la présence, le geste et la parole, le ton et les redites nécessaires, l'échange et le regard, etc.). C'est bien en tous sens, si l'on ose dire, qu'est attaqué le corps des fonctionnaires. Et c'est de façon bien paradoxale, par l'usage étendu de la machine, que le Ministre compte éviter que le lycée ne soit qu'une « machine à distribuer des cours ».

Cette dématérialisation de l'enseignement, but ultime de l'école numérique sans papier et fonctionnant par écrans omniprésents, devrait quand même susciter quelques interrogations sur ses effets intellectuels, psychiques, moraux et politiques. Mais il n'en est rien, et ce néant-là est déjà très inquiétant.

Il y a d'ailleurs quelque chose de confus dans les promesses pédagogiques de l'ordinateur et de l'Internet. Si les enseignants peuvent s'accorder sur le fait que les TICE facilitent la recherche de documents, d'articles ou encore aident à illustrer un cours (en lieu et place du vieux « rétroprojecteur »), on voudrait faire croire que ces mêmes TICE produisent une révolution pédagogique homogène. Dans de nombreux cas, les nouveaux outils contribuent à la transmission des connaissances sans sortir de la classe (c'est le cas des « Tableaux blancs interactifs », généralisés en Grande-Bretagne) et constituent, en ce sens, un prolongement de pédagogies assez traditionnelles. Dans d'autres cas, ils aident à la recherche documentaire (TPE par exemple), mais requièrent un apprentissage et un encadrement qui se révèlent, avec l'expérience, de plus en plus indispensables.

## 2. Un dispositif de fichage et de surveillance

L'aspect utopique du projet réside dans « l'école sans murs », l'école parfaitement transparente et ouverte à tous, constituée de relations numériques à distance via un système d'écrans. Mais le revers, voire le pervers de la transparence, c'est d'abord le stockage d'informations sur les familles et les élèves, lesquels seront rendus plus « transparents » pour l'institution scolaire et, au-delà, pour l'administration. Ces informations pourront être facilement transmises aux services extérieurs (administratifs, judiciaires, policiers, commerciaux) ou tout simplement utilisées au moment des orientations.

Exagération ? Paranoïa ? On rappellera ici que le dispositif appelé « SCONET » (*Scolarité sur le Net*) permet une centralisation de toutes les données intéressant la scolarité entière des élèves, depuis des données familiales jusqu'à l'enregistrement de leurs résultats et de leurs conduites. La constitution de cet énorme fichier « ouvert sur les autres systèmes d'information, en particulier ceux des collectivités territoriales »<sup>24</sup>, est d'ores et déjà mis en interface avec les ENT, de sorte que toute donnée fournie par les professeurs et les administrations vient alimenter le dossier individuel des élèves.

Le fichier « base élèves » du primaire, intégré au dispositif SCONET, tout comme « base élèves » du secondaire, a été vivement critiqué par les organisations qui défendent les libertés individuelles et les droits des personnes<sup>25</sup>. Elles y voient une collecte des informations

<sup>23</sup> Cf. Discours de X. Darcos du 21 mai 2008 sur la remise du rapport E.educ : « (...) J'observe d'ailleurs que cette dématérialisation des échanges administratifs ou pédagogiques entre les personnels de l'établissement scolaire est facile à réaliser à travers un ENT (...) »

<sup>24</sup> Cf. [www.eduscol.education.fr/P1031/sconet.pdf](http://www.eduscol.education.fr/P1031/sconet.pdf).

<sup>25</sup> Le Big Brother Awards-France a relevé le danger considérable de ce fichage systématique des élèves et de leurs familles : « Toutes les données familiales, sociales, scolaires et identitaires des élèves seront ainsi transmises par les directeurs d'école à l'IEN, à l'IA (inspecteurs nationaux et d'académie), puis au Rectorat pour terminer, via Internet, dans un fichier national partiellement accessible aux maires. L'administration met en avant la nécessité de centraliser ces données pour des besoins statistiques et "pratiques" pour les directeurs d'écoles ». La section de la Ligue des Droits de l'Homme de Toulon a publié un article remarquable sur le sujet : « Big brother entre à l'école : tous les élèves fichés à la base » (<http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article1516>). Le SNUIPP (syndicat majoritaire chez les professeurs d'école) a protesté auprès du ministère.

parfois très sensibles sur les familles, informations régulièrement mises à jour, partagées avec les collectivités locales et possiblement, par leur intermédiaire, avec les services de police et d'immigration. Avec l'intégration de l'ENT du primaire et du secondaire, c'est un dossier scolaire numérique qui va être ainsi alimenté tout au long de la scolarité de chaque élève. Il deviendra facile, à partir des saisies de notes, d'appréciations, de punitions, de retards et d'absences, d'établir le profil scolaire voire psychologique de l'élève, qui pourra le suivre tout au long de sa carrière universitaire et professionnelle.

Ces questions, essentielles pour les libertés, ne sont évidemment pas posées. Il est vrai que nous vivons en démocratie et que le pouvoir ne fera jamais mauvais usage de ces données accumulées...1984, c'était hier.

C'est de façon plus immédiate encore que se pose le problème de la surveillance pour les enseignants. Rien n'est dit de ceux qui auront accès aux informations enregistrées sur les sites de « l'école numérique », lesquels relèvent du droit privé ; aucune protection réelle ne peut être garantie quant à l'usage des données mises en ligne. Le travail des enseignants sera rendu parfaitement visible pour ceux des responsables qui disposeront du code personnel et qui pourront, le cas échéant, exercer un contrôle permanent et invisible de ce qui est fait en classe. Le seul fait qu'existe la possibilité d'une telle surveillance pose évidemment problème, et la mise en ligne d'informations sur les notes et les cours suscite des questions légitimes sur l'usage qui peut en être fait.

Il est ainsi écrit dans les documents remis par OMT : « Confidentialité des accès aux données de chacun des utilisateurs »<sup>26</sup>. Qui peut garantir que le carnet personnel de notes du professeur ne sera pas virtuellement sous le regard constant de sa hiérarchie administrative et pédagogique ? Le dossier d'OMT souligne que la publication du cahier de textes peut permettre la « préparation des inspections ». Mais si un enseignant posait quelque souci à sa hiérarchie, un inspecteur pourrait-il aussi, sans se déplacer et sans que l'enseignant le sache, surveiller de chez lui le travail effectué ?

L'informatisation du poste de travail et l'accroissement du contrôle vont souvent de pair dans de nombreuses administrations et entreprises, comme le savent bien les spécialistes de l'organisation du travail<sup>27</sup>. Même si le métier d'enseignant n'est pas aussi facilement réductible à des données mesurables que l'est le flux de produits qu'enregistre une caissière de supermarché, on peut toujours imaginer que le nombre et la date des contrôles soient susceptibles d'une comptabilité et d'une « information pertinente » sur un professeur. Qui sait ? Les données stockées et communiqués dans l'ENT sont les « traces » que laisse l'activité pédagogique, traces « objectivables », mesurables et aptes à renseigner sur le professeur autant que sur l'élève. Il n'y a pas de collecte d'informations complètement neutre dans une relation hiérarchique et dans une institution, quelle qu'elle soit. Cela vaut d'ailleurs pour tous, élèves, parents et professeurs.

---

(<http://www.snuipp.fr/spip.php?article4682>). De nombreuses pétitions ont circulé contre le fichage des enfants, et des directeurs et directrices d'écoles ont entamé un refus de collaboration au fichage, s'exposant ainsi aux sanctions sévères prises par Xavier Darcos ; ainsi, Jean-Yves Le Gall, directeur de l'école primaire de Notre-Dame-de-Vaulx dans l'Isère, a été démis de ses fonctions le 3 février 2009 pour refus d'enregistrer des informations dans la banque de données « base élèves ».

<sup>26</sup> <http://www.omt.fr/omt/page.asp?page=vsnvisite04>.

<sup>27</sup> Voici ce que constataient deux observateurs il y a quelques années : « les technologies de l'intranet comportent par nature des fonctions de collecte d'informations sur l'activité des différents salariés l'utilisant. Il est désormais possible de suivre très précisément l'activité sur un poste de travail informatisé (nombre et type de touches enfoncées sur un clavier, durée d'utilisation d'une application, données saisies). Il devient donc aisé d'effectuer un contrôle très précis de la productivité individuelle, qu'il s'agisse du travail sur ordinateur, sur caisse enregistreuse ou sur machine à commandes numériques, sans que l'employé en ait conscience », Henri Issac et Michel Kalika, « Organisation, technologies d'information et vie privée », *Revue française de gestion*, n° 134, 2001.

En outre, dans la perspective d'études comparatives sur les progressions moyennes ou sur les notations (entre établissements, entre disciplines, entre collègues), il y aura là une réserve de données pouvant permettre un travail de standardisation et de normalisation pédagogique. Un tel travail sera d'autant moins anodin que se développe la culture du « chiffre » et de la rentabilité dans les administrations publiques, y compris dans l'éducation. À terme, et à l'heure de l'explosion de la vidéo-surveillance, des grilles d'évaluation de compétences en IUFM<sup>28</sup> et de l'AERES<sup>29</sup>, la collecte permettra de produire ce dont on raffole depuis quelques temps : l'élaboration de bases supposées « objectives » à des fins d'évaluation individuelle de la « performance » des enseignants et, du coup, de leur avancement de carrière<sup>30</sup>. Cette banque de données pourra également trouver des utilisations particulièrement pernicieuses dans la logique actuelle de mise en concurrence systématique des écoles et des établissements d'enseignement secondaire et supérieur.

Enfin, la transformation introduite, décidément loin d'être seulement technique, peut encore présenter des effets psychologiques : le sentiment insécurisant et culpabilisant d'être en permanence *under control* n'est pas sans effet, comme le savent les médecins du travail, confrontés à ces symptômes dans beaucoup d'entreprises privées. Elle peut en outre, par un effet quasi automatique de normativité voire de mimétique, renforcer les phénomènes de peur et de conformisme, contraires à la liberté pédagogique que doit pouvoir exercer un enseignant en situation de travail à la fois complexe et singulière.

C'est bien la liberté et la disponibilité à soi-même, tant requises dans le travail d'enseignant, qui risquent de se voir ainsi gravement entravées. De simples mots à travers les machines ne peuvent suffire à dire les tenants et aboutissants d'une démarche pédagogique. Bien plus qu'un symptôme, l'« outil » ENT fait passer *d'un régime de confiance à un régime de surveillance*, lequel transforme radicalement les modalités normales de contrôle, de relations entre les personnes voire de démarches pédagogiques.

### ***3. Une immixtion excessive de parents d'élèves ?***

Rien n'est plus naturel que des parents soucieux de la scolarité de leurs enfants et des programmes d'apprentissages que l'école leur dispense. Mais rien ne serait moins normal qu'une immixtion excessive d'un certain nombre de parents allant jusqu'à se prononcer sur le travail même des professeurs, ce que l'ENT semble franchement, voire délibérément permettre<sup>31</sup>.

L'article L 111-4 du code de l'éducation définit le cadre général de la participation des parents d'élèves à la vie scolaire<sup>32</sup>, et les années 2000 ont défini un net renforcement de cette

<sup>28</sup> Cf. Bulletin Officiel n°1 du 4 janvier 2007 relatif au « Cahier des charges de la formation des maîtres en Institut Universitaire de Formation des Maîtres », 3<sup>ème</sup> point de l'Annexe (« Les compétences professionnelles des Maîtres »).

<sup>29</sup> Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (installée le 21 mars 2007 par le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche), une instance, discutée, d'évaluation du fonctionnement des universités et de leurs résultats.

<sup>30</sup> Ce sont, comme on sait, les vœux de plusieurs rapports récents sur le métier d'enseignant et sur les transformations de la fonction publique (cf. rapport Pochard de février 2008, rapport Silicani d'avril 2008).

<sup>31</sup> Sans faire d'amalgame, on remarquera que la vigilance s'impose quant aux dérives et aux perversions possibles. On se rappelle l'affaire du site [www.note2be.com](http://www.note2be.com) qui, comme cela existe dans un certain nombre de pays, invitait les élèves à noter les professeurs. On sait également que l'organisme d'inspection britannique, l'Ofsted, fait appel à la « *local intelligence* », c'est-à-dire à la délation par e-mails, pour diligenter ses inspections surprises. Le pays d'Orwell montre souvent la voie (cf. A. Chaptal, *op.cit.*, p. 8).

<sup>32</sup> Ce texte reconnaît aux parents et à leurs représentants les droits d'information, d'expression et de participation aux instances collégiales des établissements, notamment les conseils d'école, conseils d'administration des établissements scolaires et conseils de classe.

participation<sup>33</sup>. Mais certains parents et même, parfois, certaines associations de parents d'élèves, n'ont plus aucune retenue et se permettent – c'est le cas dans nombre de « grands établissements » parisiens, d'envoyer quotidiennement, sous forme de messages électroniques, telle ou telle remarque sur une mauvaise façon qu'a un professeur de mathématiques de mener une démonstration, sur le caractère incomplet d'une bibliographie ou sur le retard pris dans le traitement d'un programme. Avec la transparence engendrée par le cahier de textes électronique, il y a tout lieu de craindre que soit renforcé le sentiment d'un droit et d'un pouvoir de jugement et d'évaluation du professeur, contre toute reconnaissance (déjà bien entamée) de compétences *spécifiques* en matière de savoir et de pédagogie. Effet non innocent d'une publicité des actes pédagogiques : le cahier de textes électronique servira d'abord au suivi, par certains parents, du bon travail du professeur, non de la scolarité de leur enfant – ce pour quoi il est toujours possible de rencontrer l'enseignant et toujours souhaitable de dialoguer avec l'enfant. Sans compter que des « copiés-collés » de ce cahier de textes pourront donner lieu à tous les effets pervers d'une mise en circulation<sup>34</sup>. On verra plus loin qu'au lieu de *céder* ainsi à quelques parents, l'institution scolaire serait mieux avisée d'*aider* le plus grand nombre des parents à encadrer l'usage que font leurs enfants du numérique.

#### 4. Un problème éducatif global

Autre changement important de cette « électronisation », qui ne semble nullement avoir été pensé alors qu'il touche pourtant l'essentiel : l'instruction et l'éducation des élèves. La question est simple : la numérisation du cahier de textes favorise-t-elle l'apprentissage de l'autonomie des élèves ?

Le cahier de textes électronique, consultable à tout moment, peut remplacer à terme les agendas que les élèves doivent aujourd'hui eux-mêmes remplir. Mais on connaît la « rationalité » des élèves : à quoi bon noter les exercices à faire si l'on peut les trouver, propres et sans erreurs, le soir, de retour chez soi ? Les professeurs dispenseront donc eux-mêmes les élèves de ce geste important de prise en charge de leur propre travail sur un agenda personnel. Du coup, ce sont encore bien d'autres questions qui apparaissent : tous les élèves ont-ils à disposition un ordinateur à domicile ? Que faire en cas de panne ? Faudra-t-il en demander une attestation à un réparateur, valant comme justificatif de devoir non fait ? Mais ne faudra-t-il pas alors nommer un bataillon de réparateurs agréés E.N. ?

Un autre problème éducatif, qui n'est pas mince, est celui du devenir de la relation des parents et des enfants : quelles seront les implications d'un tel dispositif sur les efforts fournis par tant de parents, soucieux des apprentissages scolaires, pour limiter l'usage de l'ordinateur par leurs enfants ? Et les élèves, de leur côté, pourront-ils longtemps supporter cette surveillance parentale ? Les parents pourraient croire qu'ils contrôleront mieux leurs enfants grâce à l'outil numérique et aux données mises en ligne ; mais une technique de contrôle peut-elle remplacer le dialogue, la confiance et l'autorité des pères et des mères ? Plus généralement, est-il bien souhaitable de forcer les élèves à un usage obligatoire et constant de l'informatique ? N'est-ce pas là la meilleure manière d'empêcher tout contrôle parental sur cet usage puisque c'est l'institution elle-même qui oblige à allumer l'ordinateur dès le retour au domicile ? Rend-on ainsi service aux parents souvent bien démunis ?

Les fournisseurs de services sous-tendent l'idée que les élèves sont *en déficit* de TICE. Or, il se pourrait que certains en aient déjà *beaucoup trop* l'usage pour suivre une scolarité

<sup>33</sup> Voir surtout la circulaire n° 2006-137 du 25 août 2006.

<sup>34</sup> Nous ne développerons pas davantage ici les multiples effets du copier-coller : nécessité pour les enseignants engagés dans les TPE de vérifier la provenance des textes remis ; possibilité de remplir le cahier de texte d'une année sur l'autre en quelques clics de souris, etc.

convenable. Le temps consacré aux nombreux outils techniques à la disposition des jeunes ainsi qu'aux activités et liens récréatifs qu'ils permettent, ne cesse de croître : jeux vidéo, consoles de jeu portables, jeux en ligne multijoueurs, téléphones mobiles, baladeurs mp3, messagerie instantanée (type MSN), téléchargement de musique et de films, sans compter de plus en plus sites « communautaires » de type « Facebook » ou « MySpace ». De plus en plus de parents s'en inquiètent et seraient en droit, sur ce point, d'attendre de l'institution scolaire un soutien qu'ils ne trouvent pas en matière de limitation et d'encadrement des pratiques trop intensives du numérique chez les jeunes.

L'école et ses représentants ne devraient-ils pas en effet avoir pour priorité de refuser la démagogie ambiante en faisant connaître les dangers de ces pratiques sur les résultats scolaires ? Les enseignants et les parents sont bien placés pour savoir qu'elles sont terriblement « chronophages », qu'elles peuvent induire des effets relationnels et pédagogiques majeurs et que l'emprise continue de l'élève dans un univers numérique, depuis sa chambre jusqu'à la classe, sans respiration ni distance avec le monde des « écrans », n'est pas sans poser des questions graves. Est-ce bien du rôle de l'institution scolaire que de participer activement à cet enfermement croissant des jeunes dans le monde des réseaux (selon l'enquête déjà citée du Credoc, 98 % des jeunes de 12 à 17 ans sont des internautes). Au lieu de dire clairement aux parents (et très souvent avec eux) que ces pratiques se font trop souvent *au détriment* des apprentissages, de la culture personnelle, du sport et de la lecture, comme l'ont montré les travaux de l'OCDE évoqués plus haut, il semble que les responsables de l'école se soient engagés, à un prix élevé et sans en mesurer tous les effets, dans une utopie pleine de *risques non évalués*.

Soit aucun de ces problèmes n'a été pensé, ce qui est grave ; soit, et la faute n'est pas moindre, tous les problèmes ont été mis de côté aussitôt qu'aperçus, car il faut coûte que coûte faire rimer nouveauté et progrès.

\*  
\* \*

Nous ne contestons aucunement les possibilités offertes par l'informatique et l'Internet. De ces outils – sans lesquels ce texte n'aurait pu être écrit exactement de la même manière – nous en faisons grand usage pour nos recherches et nos échanges. Mais parce que nous les utilisons, nous savons aussi qu'ils n'ont pas toutes les vertus en matière d'apprentissages et qu'ils présentent de multiples risques. Aussi l'ensemble des innovations diverses regroupées sous le terme de TICE réclame-t-il un temps d'expérimentation réelle des professionnels de l'enseignement ainsi qu'une grande liberté d'initiative, de réflexion et de discussion. Ces outils supposent également une vigilance critique quant aux difficultés réelles de leur intégration dans la pratique spécifique de l'enseignement (on n'apprend pas comme on lit un blog) et quant aux risques graves de dérive en matière de stockage d'informations et de surveillance des personnes.

C'est tout le contraire qu'on observe. L'injonction à utiliser les outils numériques, leur caractère bientôt obligatoire témoignent d'une logique purement bureaucratique. Et ce genre de logique « du haut vers le bas », reposant sur la méconnaissance des pratiques actuelles des enseignants, constitue rarement un facteur de réussite.

L'ENT, dans une logique gestionnaire, redéfinit justement le métier enseignant « par le haut » en prescrivant gestes et tâches de façon quasi-taylorienne. Or, les enseignants ne font pas de l'informatique et de l'Internet les usages prescrits et imposés par les responsables politiques. Certains créent des blogs et des sites, conçoivent des supports pédagogiques,



initient des mutualisations et sont membres actifs de communautés virtuelles, toutes choses qui échappent largement à la rationalisation technique et administrative envisagée aujourd'hui. Ces pratiques en développement tiennent toute leur efficacité de l'autonomie individuelle et collective du travail des enseignants, c'est-à-dire d'une *coopération non dirigée et non cadrée techniquement*. Elles ne sont pas encore reconnues et échappent à la sphère commerciale. Il y a peut-être un rapport entre les deux.

Un autre fait nous a frappé dans cette enquête, c'est la *disparition du livre* dans le discours des responsables et des experts, visiblement fascinés par la technique informatique et la science de la gestion. Le livre n'existe plus. Il n'est même plus *nommé*. L'ordinateur l'a remplacé. Le bouleversement qui est annoncé, s'il a lieu, sera immense parce que l'école qui est en passe d'être abandonnée, *l'école du livre*, était un élément de notre civilisation. Ce qu'il nous est demandé de construire, c'est *une école sans livres*, si ce n'est une *école contre le livre*. Quitte à être terriblement « en retard », rappelons ces mots de Victor Hugo qui ont participé à « l'esprit » de l'école que l'on veut voir disparaître : « Qui que vous soyez, qui voulez cultiver, vivifier, édifier, attendrir, apaiser, mettez des livres partout »<sup>35</sup>. Pourra-t-on favoriser la même formation humaine « en mettant des ordinateurs partout » ? Voilà, pour nous qui sommes à la fois enseignants et parents d'élèves, la seule question qui vaille d'être posée publiquement.

Or, d'une part – et cette étude s'en veut aussi la démonstration –, il y a loin de l'évolution et des nouveautés techniques au « progrès », entendu comme amélioration objective des situations. En dépit de la confusion idéologique omniprésente entre « modernisation » (souvent autoproclamée) et progrès, ce qui est techniquement possible n'a rien, *par soi-même*, de souhaitable, de préférable ou même de nécessaire. Ainsi, la part de « bluff technologique », pour employer l'expression de Jacques Ellul, n'est sans doute pas à négliger<sup>36</sup>.

D'autre part, l'usage socio-politique de la technique ne s'exempte jamais de valeurs ou de choix idéologiques – délibérés ou ignorants d'eux-mêmes – ni d'enjeux de pouvoir. La substitution par le numérique n'est pas aussi simple qu'elle en a l'air. La rationalisation – certainement réelle – qu'elle représente, ne saurait être à elle-même sa propre fin ; « l'efficacité » à laquelle elle prétend ne saurait constituer la seule mesure de la valeur ou du sens d'une pratique. Que veut-on faire de l'école ? La réponse à cette question n'est pas technique, elle est éminemment politique et éthique.

---

<sup>35</sup> Discours d'ouverture du Congrès littéraire international de 1878.

<sup>36</sup> « Et quand je dis bluff, c'est que l'on charge maintenant les techniques de centaines de réussites et d'exploits (...) et que la technique nous est dorénavant présentée expressément à la fois comme la seule solution à tous nos problèmes collectifs (le chômage, la misère du tiers monde, la crise, la pollution, la menace de guerre) ou individuels (la santé, la vie familiale, et même le sens de la vie), et comme la seule possibilité de progrès et de développement pour toutes les sociétés. Et il s'agit bien de bluff, parce que dans ce discours l'on multiplie par cent les possibilités effectives des techniques et que l'on voile radicalement les aspects négatifs. Mais ce bluff produit des effets déjà considérables. Ce bluff transforme par exemple la technique de *raison dernière implicite et inavouée* en situation de *raison explicite et avouée* », Jacques Ellul, *Le bluff technologique*, Paris, Hachette, 1988, p. 12-13.